

SPRINT & ENDURANCE

Karts Rotax J125

Profitez des TARIFS EARLY BOOKING



**OPEN
KART
2023**

RÈGLEMENT OFFICIEL

Venez participer à une course Loisir accessible à tous*, sans licence karting.

*Niveau expérimenté

**À PARTIR DE 18 ANS !
EPREUVE LESTÉE INDIVIDUELLEMENT**

www.lemans-karting.com

Karting 24h
DES LE MANS

Infos et réservations :
www.lemans-karting.com
Contact : openkart@lemans.org

RÈGLEMENT GENERAL ROTAX J125

Art 1 : Organisation

L'Automobile Club de l'Ouest, dit « ACO » organise des événements de vitesse et endurance Karting loisirs privées, non officielles et accessibles à toutes et à tous sans licence, dénommées **Le Mans SWS J125**

Ces épreuves sont éligibles pour le Classement International de Kart Loisirs SWS (*inscription facultative sur www.sodiwseries.com*) et pour le **championnat Le Mans SWS J125**.

Le Mans Karting International se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Les modifications seront alors portées à la connaissance du pilote ou des équipes lors du briefing et ne pourront être contestées.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit.

Le Mans Karting International se réserve le droit de refuser la participation d'un pilote.

Art 2 : Conditions d'admission et engagement

- Etre âgé 18 ans minimum
- Niveau requis :: Expérimenté karting loisir.
- Minimum 10 pilotes engagés (**l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course au plus tard 1 semaine avant si le nombre minimum de participant requis n'est pas atteint**)
- La pratique du karting est un sport physique et à risque. Toute personne ayant des pathologies réputées incompatibles avec cette pratique sportive ne pourra engager la responsabilité de l'ACO. En cas de doute contacter votre médecin.
- Signer la décharge de participation (Chaque participant)
- Seuls les pilotes déclarés sur le bulletin d'inscription pourront participer.
- Les inscriptions devront se faire uniquement sur notre site internet www.lemans-karting.com
- Tout autre support d'inscription sera refusé (mail, téléphone, verbale....)
- Avoir payé la totalité de la prestation avant la date de l'évènement.
- Le paiement vaut acceptation sans aucune réserve du présent règlement..
- Aucun remboursement possible.

Art 3 : Modalités financières

L'inscription d'une équipe n'est validée par **Le Karting des 24 Heures du MANS** qu'à réception du paiement complet et intégral de l'épreuve.

Un pilote ou une équipe annulant sa participation ou ne se présentant pas à l'heure de convocation de l'évènement ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement.

ATTENTION :

Pour les équipes participantes au championnat SWS, la pré-inscription via le site SWS ne vaut en aucune façon engagement. Il est impératif de suivre la procédure figurant à l'article 2 du présent règlement.

Art 4 : Le Pilote

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE (disponible auprès du circuit)

- Une combinaison
- Une paire de gant
- Un casque intégral avec visière obligatoire (**Visière incolore pour les roulages de nuit**)
- Combinaison de pluie (Selon les conditions météo)

ÉQUIPEMENT CONSEILLÉ (non disponible auprès du circuit)

- Une paire de chaussures montantes (Type basket ou pilote)
- Un tour de cou
- Un gilet protège côte

INTERDIT :

- Les caméras embarquées sur le pilote (Casque.....)
- Écharpes, vêtements flottants
- Les cheveux longs doivent impérativement être attachés
- Les casques type « jet » ou « motocross »

Art 5 : Le Kart

Châssis Sodi Sport, moteur Rotax J125 – 21cv. Il répond aux normes en vigueur (catégorie B1). Il devra rester dans son état d'origine tel que défini par son homologation.

Chaque pilote est responsable de son kart et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de ce sport.

Lestage du kart : Individuel selon le pilote, uniquement le lest de l'organisateur

Décoration : Aucune

Carburant : Fourni et distribué exclusivement par l'organisateur

Pneumatique : Pression identique et non modifiable pour tous les karts

Intervention mécanique : Exclusivement par le staff du circuit

Caméra embarquée : Interdit sur le kart

Chronométrage : Uniquement celui de Le Mans Karting International type transpondeur AMB

Art 6 : Généralités

Espace pilote et accès accompagnateur

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, seuls les pilotes pourront avoir accès aux espaces pilotes. Les accompagnateurs devront exclusivement utiliser les espaces réservés au public.

L'accès dans l'allée des stands est strictement interdit aux enfants de moins de 16 ans ainsi qu'aux animaux, même tenus en laisse.

Briefing et généralités

Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement.

Réclamations sportives

Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions...) prises à l'encontre d'un pilote ou d'une équipe par la direction de course sont appliquées sans recours possible.

En cas de litige, seule la direction de course est compétente pour en assurer l'arbitrage.

Réclamations techniques

Les performances des karts sont identiques et réputées comme tel par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les événements, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les pilotes.

Aucun pilote ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'épreuve.

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le staff technique.

Tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors des briefings est par nature interdit.

Art 7 : Déroulement courses Sprint Rotax J125

Une épreuve comprend 4 Séances (Essais chronométrés, Course 1, course 2 et course 3)

La course 2 et la course 3 comptent pour un résultat SWS.

Art 7.1 : Dès votre arrivée à l'accueil du circuit

- Confirmer votre engagement
- Pesée de tous les pilotes sans casque et remise du lest
- Remise d'une plaque numéro avec transpondeur. Elle devra être posée à l'avant du kart qui vous sera attribué (Sur la carrosserie devant le volant). A la fin de chaque séance, le pilote devra récupérer sa plaque numéro et son lest.

Art 7.2 : Dates des évènements Sprint :

Dimanche 12 Mars – 14h30/18h00 PROST	Dimanche 29 Octobre – 9h00/12h30 PROST
Samedi 1 Avril – 8h30/12h00 PROST	Dimanche 19 novembre– 14h30/18h00 CIK
Dimanche 23 Avril – 8h30/12h00 PROST	Dimanche 10 décembre – 14h30 / 18h00 CIK
Samedi 10 Sept– 8h30 / 12h00 PROST	

Art 7.3 : Chaque manifestation comprend par pilote:

Briefing

Essais chronométrés (EC) : 8'

Course 1: 10 Tours ou 12'

Course 2 : 10 tours ou 12' (Grille de départ selon le classement de la course 1)

Course 3 : 12 Tours ou 15' (Grille de départ selon le classement de la course 2)

Art 7.4 : 10 à 14 participants:

Un seul groupe

Art 7.5 : 15 à 30 participants

Deux groupes, dans ce cas :

Essais chronométrés : EC1 et EC2

Course 1 :

- C1-1 : Première moitié du classement des EC
- C1-2 : Deuxième moitié du classement des EC

Course 2 :

- C2-1 : Les 2 derniers de C1-1 vont en C2-2; les 2 premiers de C1-2 vont en C2-1.
- C2.2 : Les 2 premiers de C1-2 vont en C2-1; Les 2 derniers de C1-1 vont en C2-2.

Course 3 (Finale) :

- C3-1 : Les 2 derniers de C2-1 vont en C3-2; les 2 premiers de C2-2 vont en C3-1.
- C3-2 : les 2 premiers de C2-2 vont en C3-1; Les 2 derniers de C2-1 vont en C3-2..

TARIFS Sprint Rotax

	Tarifs Early Booking (Valable 1 semaine avant l'épreuve)	Tarifs
Par Course	156 €	163 €



Art 8 : Règlement sportif sprint Rotax J125

Pour chaque séance, les pilotes se verront attribuer aléatoirement un kart.

Art 8.1 : Mise à disposition des karts

Pour chaque séance, les pilotes se verront attribuer aléatoirement un kart.

Art 8.1 : Lest

Pesée de tous les pilotes (sans casques et sur-baquet). En fonction du poids relevé, un stickers indiquant le poids sera coller sur la plaque numéro de chaque pilote selon le barème suivant :

68 à 72,99 kg	62 à 67,99 kg	57 à 61,99 kg	51 à 56,99 kg
5 kg	10 kg	15 kg	20 kg

Art 8.2 : Procédure de Mise en grille

Les karts seront stationnés dans la zone pré-grille habituellement utilisé pour les grandes courses Internationales sur le circuit international.

Une fois installé au volant de leur kart, les pilotes devront attendre la présentation du panneau « MOTEUR » pour démarrer et s'élancer dans l'ordre des positions de départ.

Art 8.3 : Procédure de départ

Le pole man de chaque course aura à sa charge la vitesse du peloton. Dès l'entrée sur la ligne droite des stands, les pilotes devront rester dans le couloir matérialisé par deux bandes blanches jusqu'à la ligne de départ sans se dépasser.

Pénalité : 30 Secondes

Art 8.4 : Comportement anti-sportif

Pénalité automatique 15 secondes infraction et déduit en fin de séance.
Pendant la séance d'essais, 5 secondes de pénalité sur le meilleur tour.

Art 9 : Déroulement Endurance Rotax J125

CALENDRIER & HORAIRES

Dimanche 26 Mars 2H

14h00-17h30

Circuit PROST

Dimanche 3 décembre 2H

14h00-17h30

Circuit International

ESSAIS QUALIFICATIFS & COURSE

2H :

Essais qualificatifs : 30 min

Endurance : 1h30

Ravitaillement en carburant :

- **Pas de ravitaillement après la séance d'essais.**
- **2 fois pendant la course en respectant l'autonomie du kart (55 minutes)**

18 ans minimum – 2 à 3 pilotes/Equipe

Ces deux courses ne comptent pas pour le classement SWS.



TARIFS endurance Rotax 2H

Nbre de kart engagés Par course	Tarifs Early Booking (Valable 2 semaines avant l'épreuve)	Tarifs
1 kart	380 €	399 €
2 karts	737 €	774 €
3 karts (Par kart supplémentaire)	1 083 € (361€)	1 137 € (379€)

Art 10 : Règlement sportif Endurance Rotax.

- Epreuves lestées : Oui
- Pesée de tous les pilotes (Sans casque et sur-baquet). En fonction du poids relevé, un bracelet de couleur par tranche de poids sera alors mis au poignet gauche de chaque pilote selon le barème

68 à 72,99 kg	62 à 67,99 kg	57 à 61,99 kg	51 à 56,99 kg
5 kg	10 kg	15 kg	20 kg

- Un contrôle de poids aléatoire du pilote pourra être effectué en sortie de stand.
- Pénalité : 2 Tours de pénalité par kilogramme manquant sur le poids constaté lors de la pesée initiale.
- Ce lest sera contrôlé en sortie de stand par un membre du staff ACO
- Pénalité : Passage par les stands de 90 secondes pour remise au poids sans possibilité de changement de pilote.
- Gestion des ravitaillements carburant par les équipes : Oui
- 5 relais minimum = 5 changements de pilote au stand.
- Un relais est validé si et seulement si le changement de pilote a été effectué.
- Pénalité : Automatique 10 tours par changement manquant à l'issue de l'épreuve
- Passage par la voie des stands interdit dans les 5 premières minutes de course (Sauf problème mécanique et dans ce cas, changement de pilote interdit).
- Pénalité : Automatique 10 tours
- Changement de pilote interdit dans les 10 dernières minutes de course.
- Pénalité : Automatique 10 tours
- Un tour de piste est obligatoire (Passage sur la boucle de chronométrage piste) entre deux changements de pilote.
- Pénalité : Automatique 10 tours
- Temps minimum dans les stands : 90 secondes géré par les équipes
- Pénalité : Automatique 1 tour pendant la course d'endurance , 5 secondes sur le meilleur tour chronométré de la séance d'essais.
- Comportement anti-sportif : Pénalité automatique 1 tour / infraction et déduit en fin de course. Pendant la séance d'essais, 5 secondes de pénalité sur le meilleur tour.



Règlement – Championnat ROTAX J125 SPRINT

CLASSEMENT FINAL ET ATTRIBUTION DES POINTS

Les 7 épreuves seront retenues pour le classement général. Chaque épreuve donnera lieu à une attribution de points suivant le barème ci-dessous.

Pour prétendre à la remise des prix du championnat, un pilote devra participer à au moins 6 épreuves.

BARÈME DE POINT À CHAQUE COURSE (CLASSEMENT GÉNÉRAL DE LA FINALE) :

PLACE	POINT
1er	24
2ème	20
3ème	18
4ème	16
5ème	15

PLACE	POINT
6ème	14
7ème	13
8ème	12
9ème	11
10ème	10

PLACE	POINT
11ème	8
12ème	6
13ème	4
14ème	2
15ème	1

Point bonus : 2 points pour le meilleur tour en course de la finale

REMISE DE PRIX :

Les **10 premiers** du classement général du Championnat, se verront attribuer une bourse pour 2024 (à déduire sur les épreuves Open kart et ROTAX J125 SPRINT 2024). Cette bourse sera calculée sur la valeur des points obtenus du championnat : **10 points = 5 €**



OPEN
KART
2023



SODI WORLD SERIES

Le plus grand classement
international de karting Loisirs !

L'ACO a décidé d'inscrire l'ensemble de ses courses Open kart 2023 (sprint et endurance, sauf les endurances rotax) au championnat SWS. Ce championnat est **gratuit et accessible à tous**.

Il vous suffit de vous enregistrer au préalable sur le site www.sodiwseries.com dans la ou les catégories souhaitées.

Attention : Les pilotes, n'ayant pas de compte SWS le jour de la course à laquelle il participe, ne pourront prétendre à récupérer leur point après l'évènement.

Droit à l'image :

En Participant à la manifestation, le Participant consent expressément à autoriser l'Organisateur à enregistrer son image et sa voix, et à les diffuser, en partie ou en intégralité.

L'enregistrement, la communication et la diffusion des Photos et Vidéos ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Le Participant reconnaît expressément être investi de ses droits personnels et reconnaît n'être lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et sa voix.

Protection des données personnelles :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la manifestation sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données. Les Participants sont informés que les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Elles pourront également être utilisées par l'Organisateur pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales, lorsque le participant y aura expressément consenti lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, les Participants restants libres de se désinscrire à tout moment des newsletters ainsi adressées.

La durée de conservation de ces données est de trois (3) ans.

Tous les Participants à la manifestation disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, d'un droit de limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données. Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO – Le Mans Karting International - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2 accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, ou à l'adresse suivante : dpo@lemans.org.

OPEN
KART
2023

NOS ÉQUIPES RESTENT À VOTRE DISPOSITION

infos et réservations : www.lemans-karting.com

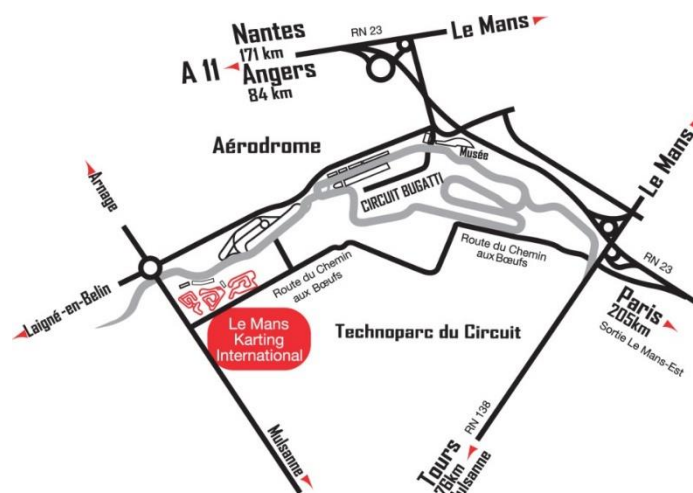
Contact : openkart@lemans.org



Sophie RIVALS

Emmanuel PONSART

02 43 40 21 40



Circuit des 24 heures
Karting
CS 21928
72 019 LE MANS cedex 2